

que de prétendre qu'un homme est inutile et l'honorable premier ministre en pourrait trouver un grand nombre qui, d'après lui, seraient dans ce cas. Il lui a même plu, il y a quelques jours, de dire en d'autres termes, il est vrai, que j'étais moi-même inutile et que ma disparition de la scène serait un bienfait pour le pays.

SIR JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas dit cela.

M. MACKENZIE : Telle peut être l'opinion de l'honorable monsieur, et ne pas être celle de quelqu'autre. Je ne fais que répéter ce qu'il a dit dernièrement. Il y a d'autres lieutenants-gouverneurs sur la conduite desquels l'on peut considérablement différer d'avis ; mais s'en suit-il que certains honorables députés ou des ministres, chaque fois qu'ils trouveront à redire à la conduite d'un lieutenant-gouverneur et pourvu que la majorité de la Chambre partage la même opinion, doivent déclarer à Son Excellence que ce lieutenant-gouverneur est devenu inutile et lui conseiller de le démettre. C'est là, d'après moi, une des questions les plus sérieuses qui se soient présentées en ce pays, car il n'y a rien de plus important dans notre système de gouvernement que le maintien de l'autonomie des provinces. Après mûre réflexion et abstraction faite des avantages politiques, je suis d'avis que s'il faut interpréter la constitution comme les honorables messieurs de la droite, c'est là une des questions qui menacent l'existence même de la Confédération. Le premier-ministre est le gardien de notre constitution, des droits des provinces comme de ceux du Canada, et il n'y a pas de sage ministre qui songe un moment à entraver l'exercice des droits des lieutenants-gouverneurs et des attributions des gouvernements des provinces.

Le système qu'inaugure aujourd'hui l'honorable chef du ministère constitue une attaque directe contre l'indépendance provinciale ; c'est le premier pas vers la centralisation de l'autorité, en contravention du pacte fédéral. C'est pourquoi nous devons discuter le sujet à fond, afin d'en arriver à une solution avant la prorogation de la Chambre.

J'avais espéré que la proposition de l'honorable député de Bagot (M. Mous-

seau) ferait le sujet d'un débat, car je supposais qu'il s'était préparé, quand il fit mettre sa motion sur les ordres du jour, et que l'honorable premier-ministre saisirait la première occasion de donner à la Chambre tous les renseignements dont il lui avait déjà communiqué une partie. Je croyais enfin que les ministres ayant jugé à propos de nous faire connaître l'avis qu'ils avaient donné dès le commencement à Son Excellence, ils ne nous laisseraient pas ignorer les mesures subséquentes qu'ils auraient adoptées.

C'est pourquoi la Chambre devrait, selon moi, être au fait des instructions données à l'honorable maître-général des postes et à son collègue légal, monsieur Abbott, car si elle doit avoir des renseignements il faut qu'elle les possède au complet. Si le gouvernement avait suivi une ligne de conduite différente, la question aurait revêtu une autre forme ; mais comme il a fait connaître l'avis qu'il avait donné au gouverneur-général, comme il a apprécié l'action de Son Excellence de manière à faire croire à ses propres partisans et à la presse que Son Excellence avait gravement manqué à son devoir, l'affaire ne doit pas en rester à cette phase. Le ministère aurait dû, animé du désir d'agir avec justice, déclarer franchement à la Chambre ce qui s'était passé.

Pour ma part, je crois qu'il a très mal conduit toute l'affaire. Lorsque l'ex-gouvernement eût refusé d'en passer par l'opinion exprimée par la majorité du Sénat, parcequ'il avait, de son côté, aussi, dans les Communes, une grande majorité qui lui donnait raison, la cause se trouvait terminée, et si le concours de faits et de circonstances que nous connaissons ne suffit pas pour y mettre fin, d'où la solution peut-elle venir ? En politique, a-t-on le droit de faire subir deux procès à un homme pour la même offense, si toutefois il y a offense ? Rien ne serait plus contraire aux principes de la justice et de la loi ; aussi le gouvernement ne devait dans les circonstances en agir autrement, si l'on songe surtout à ce qui est arrivé dans l'interval. Il est temps, dans un certain sens, que ce parlement se mêle aussi peu que possible des affaires des électeurs de la province de Québec et de celles de ses ministres tant qu'ils reste-